

## AVIS PUBLIC

---

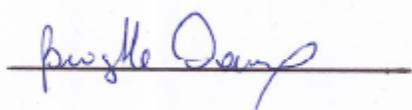
**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, BRIGITTE DESRUISSEAUX DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE- EDWIDGE-DE-CLIFTON**

---

**QUE** lors de la tenue de l'assemblée du conseil municipal du 6 avril 2021 à 19h, qui s'est tenu à 1439, chemin Favreau à la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, le conseil municipal a adopté le règlement 371-2021 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux.

Toutes personnes qui désirent obtenir une copie du présent règlement peuvent en faire la demande au bureau municipal en défrayant les coûts relatifs à la demande.

**DONNÉ À SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON CE 8<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN.**



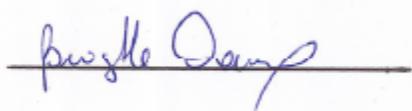
Brigitte Desruisseaux  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 avril 2021, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2021.



Brigitte Desruisseaux  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---